

Métiers de l'Accueil

Annexe II b Règlement d'examen

Spécialité : MÉTIER DE L'ACCUEIL			Candidat de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidat de la voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans un établissement privé, CNED, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle		Candidat de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 Épreuve scientifique et technique Sous-épreuve E11 : Économie-droit Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U11	2 1	Ponctuel écrit CCF	2h30	Ponctuel écrit Ponctuel écrit et pratique	2h30 1 h	CCF CCF	
	U12	1						
E2 Analyse de situations professionnelles liées à la relation commerciale	U2	4	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3 h	CCF	
E3 Pratiques professionnelles liées à l'accueil Sous épreuve E31 : Gestion de l'accueil multicanal Sous-épreuve E32 : Gestion de l'information et des prestations Sous épreuve E33 Prévention santé environnement	U 31	9 4	CCF		Ponctuel oral	1 h (1)	CCF	
	U32	4	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
	U33	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E4 Épreuves de langue vivante Sous-épreuve E41 Langue vivante 1 Sous-épreuve E42 Langue vivante 2	U41	4 2	CCF		Ponctuel oral	20 min (2)	CCF	
	U42	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (2)	CCF	
E5 Épreuve de français, histoire géographie et enseignement moral et civique Sous-épreuve E51 : Français Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et enseignement moral et civique	U51	5 2,5	Ponctuel écrit Ponctuel écrit	2h 30 2h	Ponctuel écrit Ponctuel écrit	2 h 30 2 h	CCF CCF	
	U52	2,5						
E6 Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h 30	CCF	
E7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Pratique		CCF	
Épreuves facultatives (3)	UF1 UF2		Ponctuel oral	20 min (2)	Ponctuel oral	20 min (2)	Oral	20 min (2)

(1) Dont 20 minutes de préparation
(2) Dont 5 minutes de préparation
(3) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.